



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 92595

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de réforme du baccalauréat Sciences et Technologies de Laboratoire (STL). Ce projet prévoit de créer dans le cadre de la réforme du baccalauréat technologique un tronc commun en sciences et technologies de laboratoire qui déboucherait sur trois options en terminale. La création d'un tronc commun en première avec une dominante physique-chimie entraînera à terme la disparition de la filière biochimie génie biologique (BGB) par manque de candidats. En effet, les élèves choisissent la filière BGB parce qu'ils sont attirés par l'aspect pratique et technique de la biologie. À l'inverse, ils délaissent les enseignements généraux tels que la physique chimie. L'inspection générale de BGB s'est opposée à la fusion et demande la création d'une filière séparée de biotechnologie. Or, une décision ministérielle a d'ores et déjà été prise par le ministère. La préservation de la filière BGB est primordiale car elle offre un éventail de formations post baccalauréat et permet ainsi à de nombreuses familles de donner un avenir professionnel à leurs enfants. De plus, il est probable que l'enseignement pratique de biologie sera abandonné car il sera impossible d'équiper tous les lycées qui ont des sections STL non biologiques. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour préserver la filière BCG.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92595

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4092

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593